

## **Réduction des gaz à effet de serre La Région s'engage avec le 1<sup>er</sup> Forum « Initiatives Climat »**

Le Conseil Régional de Poitou-Charentes s'est fixé comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de la région, ce qui représente 800 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à éviter d'ici 2010.

Afin d'atteindre cet objectif, la Région Poitou-Charentes et l'ADEME ont engagé la démarche « Initiatives Climat » consistant à mobiliser le Poitou-Charentes et ses habitants pour la lutte contre le changement climatique, et à faire émerger des initiatives régionales rassemblées au sein d'un Livre blanc.

**Poitou-Charentes est ainsi la première région de France à engager une démarche participative aussi structurée et d'une telle ampleur sur ce thème.**

Environ 250 personnes ont participé jeudi 8 septembre à ce 1<sup>er</sup> Forum, animé notamment par Pierre Radanne, expert des questions énergétiques : chefs d'entreprises (industries et services), représentants des collectivités territoriales, des professionnels de l'agriculture et de la sylviculture, des universités et laboratoires de recherche ou encore des relais d'information et de formation.

. Les experts sont formels : le réchauffement de la planète est le résultat de l'addition d'une suraccumulation de gaz à effet de serre, issus des activités des hommes. Il est urgent de réduire nos consommations d'énergies et de modifier nos comportements afin de limiter les effets du réchauffement climatique.

Si le problème est planétaire, il n'en reste pas moins que les initiatives engagées au niveau local sont aussi importantes que les décisions prises au niveau mondial.

### **La Région Poitou-Charentes applique les accords de KYOTO au travers de ses initiatives :**

- en développant les énergies renouvelables et les économies d'énergies : doublement du rythme d'installation des chaudières bois, installation de plus de 1000 chauffe eau solaires, création d'un schéma régional des énergies renouvelables bois-énergies, solaires et éoliens.
- en se mobilisant dans la commande publique par l'exigence de respects des normes HQE dans les bâtiments construits ou subventionnés
- en recourant pour les lycées aux procédés économes en énergie et aux énergies renouvelables (ex : chaufferies bois) inscrits comme une obligation à laquelle les maîtres d'œuvre doivent répondre dans les travaux de construction et de rénovation.

- dans le domaine des **Eco Industries** en favorisant le développement, la création, l'implantation des entreprises qui conçoivent et fabriquent des produits et des services intégrant leur impact environnemental de leur conception à leur fin de vie.

- dans le **développement des bio carburants** en transformant et en valorisant les productions agricoles régionales en bio carburants en substitution de carburants fossiles.

- dans la **charte de l'engagement réciproque** signée par toute entreprise qui bénéficie d'une aide de la région, une clause obligeant les porteurs de projets sollicitant des financements de la Région pour la construction ou la rénovation de bâtiments ou d'équipement, à recourir systématiquement aux énergies renouvelables.

**Globalement, il faut que la région diminue ses émissions de GES (donc sa consommation d'énergie) de l'ordre de 7% d'ici 5 ans.**

**Le pari est ambitieux mais tenable, c'est pourquoi la région s'est engagée avec l'ADEME dans cette démarche Initiatives Climat.**